



Nations Unies

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatrième session
Supplément n° 12

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatrième session
Supplément n° 12

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés



Nations Unies • New York, 2009

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	1
II. Thèmes centraux et objectifs du rapport	5	2
III. Populations relevant de la compétence du HCR	6–10	2
IV. Réforme du HCR	11–31	3
V. Protection et activités	32–59	8
VI. Solutions durables	60–71	15
VII. Partenariats et coordination	72–77	18
VIII. Gestion financière et contrôle des programmes	78–84	19
IX. Conclusion	85	21
Tableaux		
1. Réfugiés, demandeurs d’asile, personnes déplacées à l’intérieur d’un pays (PID), rapatriés (réfugiés et PID), apatrides et autres personnes relevant du HCR, par pays ou territoire d’asile, fin 2008		22
2. Dépenses du HCR en 2008 par bureau régional et type d’assistance		31

I. Introduction

1. La fourniture d'une protection et d'une assistance humanitaire aux réfugiés, aux apatrides et aux déplacés internes pose de plus en plus de problèmes dans un contexte où il n'y a souvent plus de paix à sauvegarder, où l'accès aux populations touchées est de plus en plus restreint et où les fonctionnaires des Nations Unies font l'objet de menaces toujours plus nombreuses. Le ciblage délibéré des agents humanitaires fait qu'il est encore plus difficile pour le Haut-Commissariat de parvenir à un équilibre entre les impératifs de sécurité du personnel et la poursuite de l'action humanitaire. En 2008, 260 agents humanitaires ont été tués, kidnappés ou gravement blessés lors d'attaques violentes – chiffre encore jamais atteint en une année. Environ 60 % de ces attaques ont eu lieu dans trois pays seulement : l'Afghanistan, la Somalie et le Soudan. Au premier trimestre 2009, deux fonctionnaires du HCR ont été tués au Pakistan et un autre a été kidnappé puis relâché au bout de deux mois. Au moment de l'élaboration du présent rapport, un autre fonctionnaire était tué dans une attaque au Pakistan, ce qui porte à trois le nombre actuel de victimes pour 2009 seulement.

2. Les déplacements forcés de population ont gagné en ampleur et en complexité ces dernières années, avec l'apparition, le renouvellement et la prolongation de conflits armés dans de nombreuses régions du monde. La situation explosive en Afghanistan et au Pakistan, la poursuite des conflits dans la région du Darfour au Soudan et en Colombie, et la violence en Géorgie, en Somalie et en République démocratique du Congo ont continué d'entraîner des déplacements forcés à l'intérieur des pays et entre les pays. L'amélioration des conditions de sécurité en Iraq incite à un optimisme tempéré mais les conditions ne sont pas encore suffisamment stables pour envisager le retour volontaire et la réintégration durable des déplacés.

3. La situation de quelque 5,7 millions de réfugiés se trouvant en exil depuis plus de cinq ans demeure un sujet de vive préoccupation pour le HCR et la recherche de solutions durables une priorité. Au cours de la période considérée, le HCR s'est surtout attaché à renforcer l'appui de la communauté internationale aux situations de réfugiés prolongées et a lancé une nouvelle initiative visant à donner un nouvel élan à la recherche de solutions. Grâce à l'utilisation complémentaire du rapatriement librement consenti, de la réintégration sur place et de la réinstallation, le HCR a contribué à débloquer un certain nombre de situations de réfugiés prolongées, surtout en Asie et en Afrique.

4. Afin de relever les défis de notre époque, le HCR est déterminé à poursuivre le processus de changement de structure et de gestion engagé en 2006. L'objectif d'améliorer l'efficacité du Haut-Commissariat en canalisant davantage de ressources vers les opérations, en réduisant les dépenses d'administration et les coûts du Siège et en affectant le personnel et les services là où ils sont les plus efficaces, est largement atteint. Un certain nombre de mesures importantes adoptées au cours de la période considérée, notamment le passage à un système de gestion fondée sur les résultats et un renforcement de la décentralisation et de la régionalisation, ont permis au HCR de mieux répondre aux personnes qui relèvent de sa compétence.

II. Thèmes centraux et objectifs du rapport

5. Le présent rapport rend compte des activités menées par le HCR entre janvier 2008 et la mi-2009 pour répondre aux besoins de plus de 34 millions de personnes relevant de sa compétence. Il décrit les principaux faits nouveaux intervenus en matière de protection, d'assistance et de recherche de solutions durables pour les réfugiés, les déplacés internes, les apatrides et les autres personnes prises en charge par le HCR. Il présente les progrès réalisés depuis trois ans dans le cadre de la réforme, les nouvelles mesures prises pour faire face aux situations de réfugiés prolongées, et les priorités du HCR à l'échelle mondiale. Le rapport traite aussi des partenariats et des activités de coordination avec d'autres organismes compétents qui appartiennent ou non au système des Nations Unies. On trouvera des renseignements plus détaillés sur les opérations menées aux niveaux régional et national dans le Rapport global 2008 et dans l'Appel global actualisé 2009, ainsi que dans les différents rapports d'activité soumis au Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire et à son Comité permanent. Tous ces rapports peuvent être consultés sur le site Web du HCR (www.unhcr.org).

III. Populations relevant de la compétence du HCR

6. Le tableau 1 qui figure à la fin du présent rapport contient des données sur les populations qui relevaient de la compétence du HCR à la fin de 2008. Pour des données statistiques plus détaillées, on se référera au document intitulé « 2008 Global Trends : Refugees, Asylum-seekers, Returnees, Internally Displaced and Stateless Persons », qui a été publié le 16 juin 2009 et qui peut être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : www.unhcr.org/statistics.

7. À la fin de 2008, on dénombrait 34,4 millions de personnes relevant de la compétence du HCR dans le monde, dont environ 10,5 millions de réfugiés. On comptait près de 6,6 millions d'apatrides identifiés bien que le véritable nombre d'apatrides dans le monde entier serait proche de 12 millions. Le nombre de déplacés dans leur propre pays du fait d'un conflit restait élevé puisqu'il était estimé à 26 millions de personnes, parmi lesquelles 14,4 millions bénéficiaient de la protection et de l'assistance du HCR, ce qui représente une augmentation de 600 000 personnes par rapport à l'année dernière (13,7 millions) et un chiffre record dans l'histoire du HCR.

8. À la fin de 2008, les pays en développement accueillaient 8,4 millions de réfugiés ou 80 % de la population réfugiée mondiale. En dépit du rapatriement de 250 000 personnes vers l'Afghanistan, le Pakistan était une fois de plus le premier pays d'accueil avec près de 1,8 million de réfugiés, principalement afghans. L'Afghanistan restait le principal pays d'origine des réfugiés, suivi par l'Iraq. Ensemble, les réfugiés afghans et irakiens représentent près de la moitié de la population réfugiée relevant du HCR.

9. En 2008, 1,3 million de déplacés internes ont pu rentrer chez eux, parmi lesquels 700 000 sont retournés vers leurs lieux d'origine en Ouganda et 350 000 au Kenya. Plus de 600 000 réfugiés ont aussi pu regagner leur foyer.

10. En 2008, au moins 839 000 demandes individuelles d'asile ou de statut de réfugié ont été soumises à des gouvernements ou à des bureaux du HCR dans 154 pays, ce qui représente une augmentation de 28 % par rapport à l'année

précédente (635 800 demandes) et la deuxième augmentation annuelle consécutive. Cette augmentation est due à un nombre considérable de demandes d'asile en Afrique du Sud (plus de 207 000) et à un nombre nettement plus élevé de personnes, notamment des Afghans, des Érythréens, des Somaliens et des Zimbabweens, qui recherchent une protection internationale.

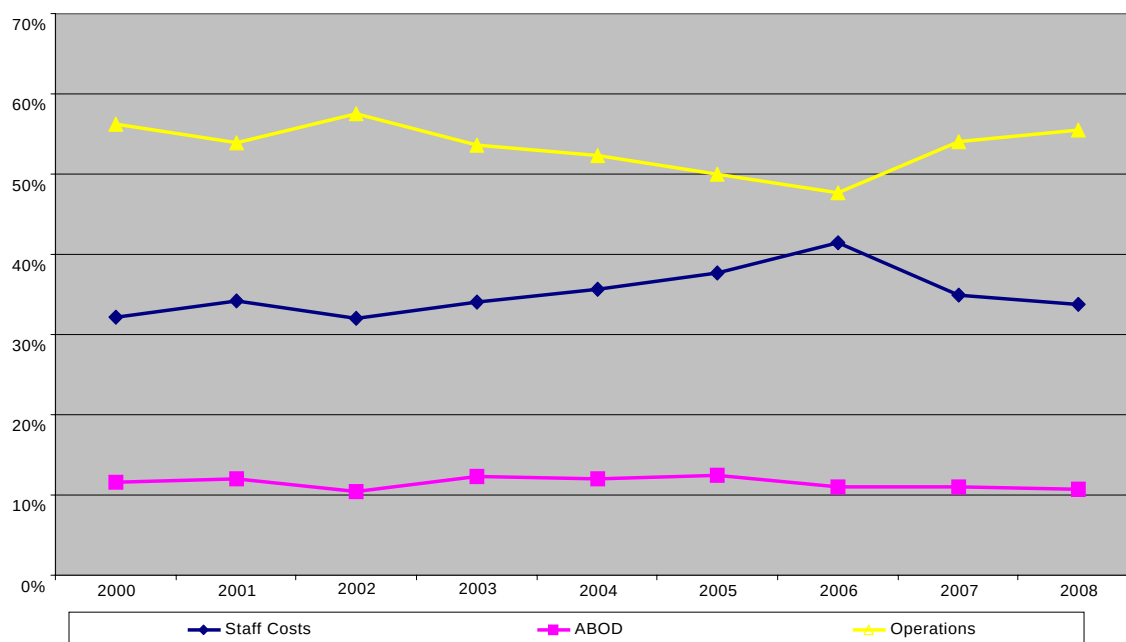
IV. Réforme du HCR

A. Gestion et développement de l'organisation

11. Depuis son lancement en 2006, le processus de réforme du HCR a été motivé par la nécessité d'optimiser l'efficacité de l'organisation pour mieux répondre aux besoins des personnes relevant de sa compétence et d'adopter un mode de fonctionnement axé sur les résultats. En trois ans, le HCR est devenu une organisation plus rationnelle et plus efficace.

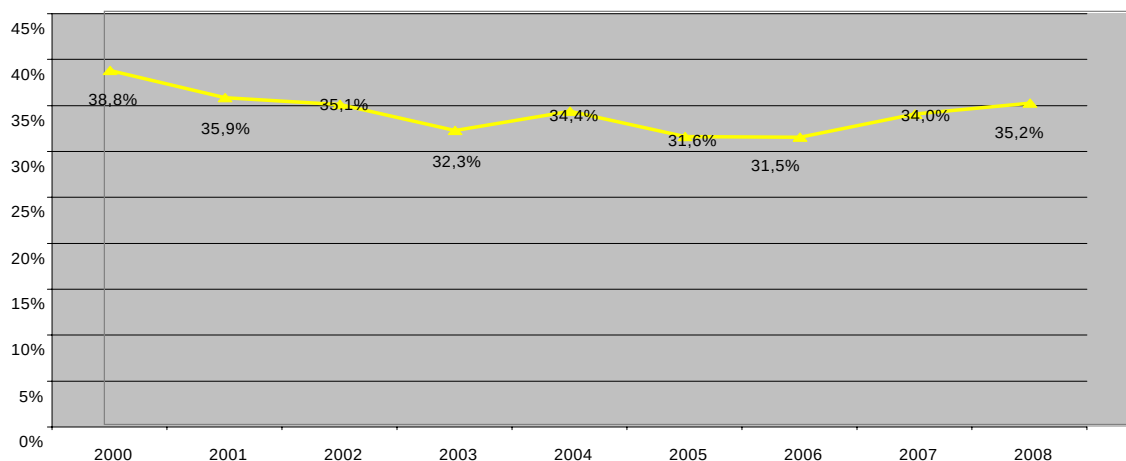
12. En 2006, les dépenses de personnel représentaient à elles seules plus de 41 % des dépenses totales du HCR. Elles avaient augmenté quatre ans de suite et risquaient d'être supérieures aux ressources consacrées par l'organisation aux opérations. En incluant les fonds destinés aux budgets administratifs, plus de la moitié (52,3 %) des dépenses totales du HCR étaient consacrées au personnel et à l'administration. Ce chiffre est néanmoins trompeur dans la mesure où le personnel du HCR a pour principale mission de fournir une protection et une assistance aux réfugiés dans le cadre d'opérations. En deux ans, les chiffres et, plus important encore les tendances, ont été inversés. À la fin de 2008, les dépenses de personnel représentaient à peine 34 % des dépenses totales. Même si l'on y inclut les dépenses administratives, le ratio dépenses de personnel/opérations penche nettement en faveur des opérations.

Dépenses consacrées aux opérations, au personnel et aux budgets administratifs en pourcentage des dépenses totales (2000-2008)



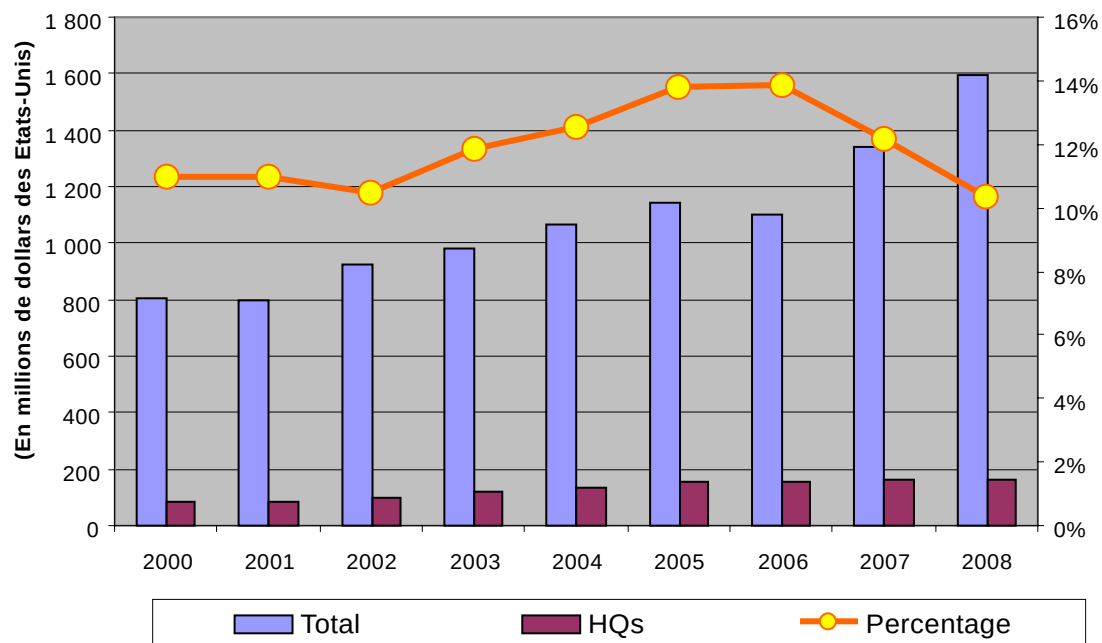
13. La part des partenaires d'exécution dans les dépenses totales de l'organisation est passée de 31,5 % en 2006 à 35,2 % en 2008.

Dépenses des partenaires d'exécution en pourcentage des dépenses totales du HCR (2000-2008)



14. Parallèlement, grâce à une réduction sensible des effectifs au Siège à Genève, le HCR a fait baisser de 14 % en 2006 à 10 % environ en 2008 (Budapest y compris) la part des dépenses totales du Siège, ce qui a permis de renforcer la flexibilité opérationnelle de l'organisation et d'accroître ses ressources.

Dépenses du Siège (Budapest y compris) en pourcentage des dépenses totales (2000-2008)



15. La délocalisation de plusieurs fonctions administratives et d'appui de Genève au Centre de services globaux à Budapest a été l'une des réformes les plus visibles et a permis de réaliser d'importantes économies. En 2010, en salaires et en loyers seulement, l'organisation dépenserait environ 13 millions de dollars de plus pour faire à Genève tout ce qu'elle pourra faire à Budapest. Ces économies permettent au HCR de consacrer davantage de ressources à ses bénéficiaires, ce qui a suscité un appui important de la part des donateurs et permis ainsi à l'organisation d'honorer ses obligations en dépit du contexte économique difficile actuel.

16. Une autre réforme importante a été la délocalisation de la gestion des approvisionnements à Budapest. À la suite d'un examen externe de l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement du HCR, on avait recommandé de procéder à une profonde réforme de la gestion des opérations. Afin de renforcer sa capacité de fournir des biens et des services aux personnes dont il a la charge, le HCR a adopté un concept de chaîne d'approvisionnement intégrée, qui lui permet de rapprocher achats et logistique et d'améliorer la gestion de ses actifs, de ses stocks et de son parc.

B. Ressources humaines

17. Dans le contexte de la réforme structurelle d'ensemble, un certain nombre d'initiatives ont été prises dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

Gestion de carrière

18. En transformant la Section de perfectionnement du personnel en Centre d'apprentissage global à Budapest, le HCR a créé une structure d'apprentissage unifié dotée d'un comité et d'un système de gestion de l'apprentissage, qui lui permettront de structurer les liens entre la formation et la planification de carrière. Une section d'appui à la gestion de carrière fournit un large éventail de conseils en matière d'orientation professionnelle aux fonctionnaires de la catégorie des administrateurs, qui bénéficient aussi de services spécialisés lors des périodes de reconversion professionnelle. La mise en place en 2008 d'un nouveau système de suivi du comportement professionnel devrait permettre de remédier à un certain nombre de lacunes que présentait l'ancien système.

Affectations et promotion

19. Une méthodologie temporaire pour des promotions à des postes de la catégorie des administrateurs a été utilisée lors de la session annuelle de promotion organisée en janvier 2008. Un nouveau projet de réforme des affectations et des promotions à des postes relevant de la catégorie des administrateurs nationaux et internationaux a été élaboré en 2008. Il est prévu de mettre en œuvre d'ici à la fin 2009 la nouvelle politique qui met davantage l'accent sur la personne plutôt que sur le poste.

Bien-être du personnel et relations avec le personnel

20. Un Bureau de l'éthique a été créé en juin 2008 afin de fournir des conseils et un appui au personnel en ce qui concerne sa conduite et les valeurs fondamentales exigées du personnel des Nations Unies. Il appuie les mesures actuellement prises pour intégrer le Code de conduite dans la culture du HCR et s'occupe du processus annuel de déclaration de situation financière. En 2008, un conseil consultatif de

gestion/conseil du personnel a été créé en tant qu'instance de discussion entre les représentants de la direction et les représentants du personnel au Siège et sur le terrain. Il a contribué à mieux faire participer les fonctionnaires du terrain aux consultations ainsi qu'à l'examen des orientations de politique générale concernant l'administration du personnel et les questions de bien-être du personnel au HCR.

21. Au cours de la période considérée, on s'est efforcé de garantir l'application de la politique de promotion de l'égalité entre les sexes, en ce qui concerne particulièrement le recrutement, l'affichage des postes, les promotions, le suivi du comportement professionnel, le perfectionnement du personnel et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Un groupe de travail sur le handicap s'est réuni à plusieurs reprises pour examiner des questions relatives au handicap et au personnel, et le HCR a promulgué sa politique pour l'emploi des personnes handicapées en décembre 2008. La même année, il a mis en place la politique visant à définir des normes minimales pour faire face au VIH sur le lieu de travail dans le cadre du programme « UN Cares ».

22. Le HCR a procédé à sa deuxième enquête générale sur le personnel entre juillet et octobre 2008, en appelant le personnel réparti dans le monde entier à exprimer ses vues sur 12 thèmes, y compris la communication, la culture de l'organisation et le travail, le développement des compétences professionnelles, la gestion, les politiques en matière de ressources humaines et l'éthique. Au total, 57 % du personnel permanent a répondu à l'enquête. Le Haut-Commissaire a créé un comité directeur pour assurer un suivi spécifique des réponses au niveau mondial.

C. Gestion axée sur les résultats

23. La gestion axée sur les résultats vise à améliorer la réactivité du HCR face aux besoins des personnes dont il a la charge. Déterminé à atteindre les meilleurs résultats de la façon la plus efficace et la plus rationnelle, le HCR a pris cinq grandes initiatives : i) le cadre de résultats; ii) l'outil de gestion axée sur les résultats : *Focus*; iii) l'évaluation des besoins globaux; iv) la structure budgétaire révisée; et v) le cadre global de responsabilité en matière de gestion. Ces initiatives participent de la transition vers une culture de gestion axée sur les résultats dans l'organisation.

Cadre de résultats et Focus

24. Fondé sur la protection, le cadre de résultats décrit de façon normalisée les résultats que le HCR cherche à obtenir. Il a été publié en décembre 2008, avec des instructions portant sur l'information en 2008, l'application en 2009 et la planification pour 2010-2011. Le HCR a conçu et élaboré le logiciel *Focus* afin de planifier ses programmes, d'établir les budgets s'y rapportant et de rendre compte des programmes conformément au cadre de résultats. Le logiciel contribue à renforcer la capacité de l'organisation d'analyser et d'évaluer les résultats ainsi que d'assurer leur cohérence à différents niveaux. Il a été appliqué à toutes les opérations début 2009 et sera utilisé pour les programmes 2010-2011.

Évaluation des besoins globaux

25. Début 2008, le HCR a lancé une évaluation des besoins globaux (EBG) dans le but de mieux recenser les besoins des personnes relevant de sa compétence et de présenter les plans, les activités et les montants nécessaires pour répondre à ces besoins. L'évaluation a été expérimentée dans plusieurs pays en 2008 et adoptée au plan mondial au premier trimestre de 2009.

26. L'EBG est fondée sur un certain nombre d'outils que le HCR a récemment mis au point pour améliorer ses évaluations, la planification participative, la réflexion stratégique, l'analyse des critères d'âge, de sexe et de diversité, et les activités en matière de renforcement des capacités. L'EBG consolide ces outils en alignant les évaluations des besoins sur les mécanismes de planification et de mobilisation des ressources. Cet alignement a été rendu possible grâce au nouveau cadre de résultats et à Focus.

27. Les projets pilotes ont donné des résultats étonnants en montrant que 30 % des besoins des personnes relevant du HCR n'étaient pas satisfaits et que l'accès aux systèmes d'asile devait être amélioré, de même que les installations d'accueil, l'enregistrement, l'établissement de papiers et le contrôle des frontières. En outre, des lacunes préoccupantes ont été mises en évidence en ce qui concerne les services sanitaires, l'éducation, le logement et la sécurité alimentaire. Afin de répondre aux besoins dans les huit pays pilotes, le HCR a prévu un montant total de 63,5 millions de dollars des États-Unis dans son budget 2009.

28. En passant du stade pilote au stade pleinement opérationnel, l'EBG a suscité beaucoup d'intérêt de la part des États et d'autres partenaires. Dans le cadre de l'EBG, les gouvernements, les partenaires opérationnels et les personnes concernées participent davantage à la planification, cette dernière exigeant de toutes les parties prenantes qu'elles s'entendent sur l'ampleur des besoins et sur les moyens d'y répondre. Tous les bureaux nationaux et régionaux ont élaboré leurs plans d'activité pour l'exercice 2010-2011 en se fondant sur des évaluations d'ensemble des besoins.

La structure budgétaire révisée

29. En mars 2008, le Comité permanent du Comité exécutif du HCR a approuvé une nouvelle structure budgétaire révisée, qui comprend quatre composantes : i) le programme global pour les réfugiés; ii) le programme global pour les apatrides; iii) les projets globaux pour la réintégration; et iv) les projets globaux pour les déplacés internes. La nouvelle structure prendra effet à compter de l'exercice biennal 2010-2011. Afin de pouvoir intégrer les résultats de l'EBG dans la structure budgétaire et d'établir les priorités correspondantes, le HCR élabore un nouvel ensemble de priorités stratégiques globales.

Cadre global de responsabilité en matière de gestion

30. Un projet de cadre global de responsabilité en matière de gestion a été conçu en 2008 et mis à l'essai en 2009. Ce cadre devrait contribuer à renforcer le sens des responsabilités à l'égard des populations bénéficiaires dans la mesure où il établit clairement les responsabilités, les rôles et les pouvoirs dans l'ensemble de l'organisation.

D. Régionalisation et décentralisation

31. À l'appui des efforts déployés ces dernières années pour donner davantage de moyens et d'autonomie aux entités sur le terrain, là où se trouve le cœur des activités du HCR, ce dernier a entrepris en 2009 de mettre en place un modèle plus efficace de décentralisation et de régionalisation en Europe et dans les Amériques. Pour l'Europe, le Directeur du Bureau a été transféré à Bruxelles et pour les Amériques, le Directeur adjoint a été transféré à Panama. Il est encore trop tôt pour évaluer les résultats de ces changements mais la présence stratégique du Haut-Commissariat dans ces régions devrait être renforcée et sa réactivité améliorée.

V. Protection et activités

A. Principales difficultés

32. Parmi les facteurs qui influent sur les modèles de conflit et les formes de déplacement, on peut citer la réduction de l'espace humanitaire, les restrictions en matière d'accès pour les agents humanitaires, une plus grande priorité accordée par les États à leur souveraineté, l'urbanisation¹ croissante, l'extrême pauvreté et la mauvaise gouvernance. En outre, il devient de plus en plus évident que les facteurs environnementaux tels que les changements climatiques, la sécheresse ainsi que la réduction des ressources et les inégalités en matière d'accès aux ressources, ont plus d'impact que jamais sur les déplacements².

33. La poursuite ou l'émergence de crises en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Iraq, au Pakistan, en Somalie et dans la région du Darfour au Soudan se sont traduites par des déplacements massifs au cours de la période considérée. Parallèlement, plusieurs situations d'urgence de moins grande envergure impliquant des réfugiés de République centrafricaine, du Tchad et de l'Érythrée ont permis de tester la réactivité du HCR.

34. En Afghanistan, l'intensification du conflit et le ciblage délibéré du personnel humanitaire ont limité l'accès des organismes humanitaires à environ la moitié du territoire du pays. Quelque 2,7 millions d'Afghans sont restés en exil en République islamique d'Iran et au Pakistan, dissuadés de rentrer chez eux par la violence et le manque d'accès à la terre et aux moyens d'existence. En outre, à la fin de juin 2009, quelque 2 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur de la province frontière du nord-ouest et des zones tribales administrées au plan fédéral où l'accès des organismes humanitaires était très limité.

35. Bien que les conditions de sécurité se soient globalement améliorées en Iraq au début de cette année, quelque 1,6 million d'Iraqiens sont restés en exil en Jordanie

¹ Le troisième dialogue du Haut-Commissaire sur les défis en matière de protection, qui se tiendra en décembre 2009, portera sur le thème des difficultés rencontrées par les personnes relevant de la compétence du HCR dans les zones urbaines. Il s'agira de faire la lumière sur les implications liées à l'organisation d'opérations humanitaires visant à protéger et aider les populations dans les zones urbaines et de partager les meilleures pratiques en la matière.

² Voir : *Changements climatiques, catastrophes naturelles et déplacement humain : une perspective du HCR*, HCR, octobre 2008.

et en République arabe syrienne, selon les estimations des gouvernements hôtes. Environ 2,6 millions d'Iraquiens ont continué d'être déplacés à l'intérieur du pays. Pour que les retours s'effectuent dans la sécurité et la dignité, il faudra régler les problèmes liés à la sécurité, au recouvrement des biens ou à l'indemnisation, et garantir un accès sans entrave et équitable aux services publics.

36. Dans la région du Darfour au Soudan, quelque 2,7 millions de personnes restaient déplacées à l'intérieur du territoire alors que près de 250 000 réfugiés étaient hébergés dans 12 camps administrés par le HCR au Tchad. En mars 2009, le départ forcé et/ou la suspension des activités des 16 organisations non gouvernementales humanitaires et des droits de l'homme au Soudan ont sérieusement réduit la capacité de la communauté internationale de fournir une aide, ce qui a hypothéqué les initiatives humanitaires, mis en péril la vie des déplacés et des réfugiés tchadiens, et accentué le risque de tensions plus vives dans les camps ainsi que de nouveaux déplacements. L'absence d'un accord politique entre le Gouvernement et les différents mouvements rebelles a sapé la capacité de la mission Nations Unies/Union africaine de garantir la sécurité aux populations touchées. En juin, le HCR a entrepris de distribuer des papiers d'identité à plus de 100 000 réfugiés soudanais dans des camps tchadiens. Ces papiers d'identité facilitent les déplacements dans le pays d'accueil et l'exercice de certains droits fondamentaux, conformément à la Convention de 1951.

37. En Somalie, où le HCR a coordonné les activités de protection et d'abri pour 1,3 million de déplacés, les conditions de sécurité sont restées très précaires. Bien que 65 000 déplacés internes soient rentrés à Mogadishu au début de 2009, date à laquelle un nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir et où les troupes éthiopiennes se sont retirées, la reprise des combats a entraîné le déplacement de plus de 200 000 personnes entre mai et juin. Cela a déclenché de nouveaux mouvements vers les pays voisins, en particulier le Kenya qui reçoit le plus grand nombre de réfugiés somaliens, ainsi que Djibouti, l'Éthiopie et le Yémen. En conséquence, la capacité des camps au nord-est du Kenya a été mise à très rude épreuve. En *Somaliland* et au *Puntland*, le HCR n'a pu fournir qu'une protection et une assistance très limitées à 11 000 réfugiés et demandeurs d'asile en raison des contraintes de sécurité et d'accès. La poursuite des hostilités au nord du Yémen, qui entrave l'accès aux personnes déplacées, et le nombre toujours plus élevé de réfugiés et d'autres migrants en provenance de la Corne de l'Afrique, en particulier de Somalie, créent de nombreuses difficultés pour le Gouvernement yéménite et pour le HCR.

38. La protection des personnes déplacées dans un certain nombre de conflits locaux anciens, oubliés par les médias internationaux, a suscité une vive préoccupation. En République centrafricaine, quelque 25 000 réfugiés ont été contraints de fuir vers le Tchad et le Cameroun en 2008, ce qui porte à près de 124 000 le nombre total de réfugiés de République centrafricaine dans ces deux pays. En outre, quelque 200 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays, dans un dénuement extrême. Les hostilités en République démocratique du Congo, en particulier dans les provinces orientales, ont aggravé la situation humanitaire, provoquant de nouveaux déplacements. Les déplacés internes, dont le nombre est estimé à 1,4 million dans le pays, ont souvent été victimes d'attaques armées, de violence sexuelle et sexiste et de recrutement forcé, y compris d'enfants, par des groupes armés.

39. À l'issue d'une visite à Sri Lanka en avril 2009, le Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays a demandé aux Tigres libérateurs de l'Elam tamoul (LTTE) de permettre aux civils de quitter la région des combats et aux forces gouvernementales de respecter la zone de cessez-le-feu, d'autoriser les organismes humanitaires à avoir un accès sans entrave, de respecter la liberté de mouvement des déplacés internes et de maintenir le caractère civil des sites de déplacés internes. Des organismes humanitaires, dont le HCR, ont mis en place une vaste opération pour aider les déplacés internes et leur fournir des vivres, des services médicaux et des abris. À la fin mai 2009, les combats avaient pris fin et près de 280 000 déplacés internes avaient été enregistrés et hébergés dans 41 sites répartis dans quatre districts. Le HCR et ses partenaires continuent de faire campagne pour une amélioration des conditions de vie dans les sites de déplacés internes, notamment la liberté de déplacement et la réunification des familles, ainsi que pour les retours volontaires et rapides, une fois rétablis les services de base et achevées les opérations de déminage.

40. En Colombie, environ 3 millions de Colombiens sont toujours déplacés à l'intérieur du territoire, dont presque 300 000 dans une situation assimilable à celle des réfugiés dans des pays voisins. Les autorités colombiennes ont pris des mesures positives pour renforcer leur protection, s'inspirant du cadre juridique national déjà bien développé pour la protection des déplacés internes. De graves lacunes au niveau de la mise en œuvre ont néanmoins persisté et en mai 2008, la Cour constitutionnelle a ordonné l'établissement de 13 programmes gouvernementaux pour protéger les femmes déplacées, leur donner un accès prioritaire à l'assistance humanitaire d'urgence et instruire plusieurs cas de violence sexuelle et sexiste. En janvier 2009, la Cour a aussi ordonné des mesures d'urgence pour protéger les groupes autochtones.

41. En Géorgie, sur les quelque 130 000 personnes qui ont fui le conflit en Ossétie du Sud en août 2008, 14 000 étaient toujours déplacées à l'intérieur du territoire au début de 2009. Parmi plus de 245 000 personnes déplacées en 1992, 45 000 environ seraient spontanément rentrées chez elles ou seraient sur le point de le faire dans le district de Gali. Leur réintégration n'est toutefois pas achevée car nombre d'entre elles effectuent fréquemment des déplacements à partir de leur domicile, en particulier lors de la saison des récoltes. Il faudrait procéder à un exercice de vérification et de profilage pour mieux évaluer les besoins des personnes qui rentrent spontanément chez elles et de leurs communautés d'accueil. Afin de répondre aux besoins de tous ceux qui relèvent de sa compétence en Géorgie, le HCR poursuit ses efforts pour rétablir la confiance, promouvoir un retour sûr et digne pour ceux qui le souhaitent et soutenir l'intégration sur place des déplacés internes en l'absence d'autre solution.

B. Protection des réfugiés dans le contexte des migrations internationales

42. L'obligation de non-refoulement demeure le principe fondamental de la protection internationale des réfugiés. Pourtant, des retours forcés de demandeurs d'asile et de migrants sans avoir évalué leurs besoins de protection internationale, en particulier les arrivées illégales, se sont produits de façon réitérée. En 2008, le HCR a reçu 1 777 rapports plausibles de cas de refoulement concernant au moins 58 pays. Dans au moins 47 pays, l'accès des demandeurs d'asile au territoire est loin

d'être conforme aux normes communément acceptées et dans 55 pays au moins, les autorités frontalières ne renvoient pas systématiquement les demandeurs d'asile aux autorités compétentes. Le HCR a reçu des informations plausibles selon lesquelles des centaines d'Érythréens auraient été détenus et déportés, malgré des appels répétés aux autorités concernées pour qu'elles s'abstiennent de tout retour forcé.

43. Le Haut-Commissariat s'est souvent vu refuser l'accès à des centres de détention pour déterminer les besoins de protection internationale en dépit des engagements pris par les États d'offrir leur coopération conformément à la Convention de 1951 et d'autres normes internationales. Des réfugiés et des demandeurs d'asile ont souvent été détenus pendant des périodes indéterminées, en violation des normes et accords internationaux applicables. Parfois, des personnes fuyant leur pays d'origine, parmi lesquelles certaines avaient manifestement besoin *prima facie* d'une protection internationale, se sont vu refuser l'admission à la frontière ou renvoyer en mer. En Asie du Sud-Est, le HCR s'est déclaré vivement préoccupé par des informations datant du début de 2009 selon lesquelles d'importants groupes de « réfugiés de la mer » avaient été interceptés et rejetés en mer, causant des pertes en vies humaines. En Asie centrale, le retour forcé de réfugiés afghans de longue date en provenance d'Ouzbékistan a suscité une préoccupation toute particulière. En Europe, le retour de réfugiés de la mer vers des pays d'Afrique du Nord, sans évaluation de leurs besoins de protection internationale, a également suscité des inquiétudes.

44. Sur une note positive, l'hospitalité offerte par les principaux pays d'accueil de réfugiés au Moyen-Orient, notamment la Jordanie et la République arabe syrienne, à un grand nombre de réfugiés irakiens, sans parler des centaines de milliers de réfugiés palestiniens, mérite d'être saluée. Il convient également de mentionner l'exemple du Yémen qui accorde généreusement le statut de réfugié *prima facie* aux Somaliens qui fuient les hostilités dans leur pays alors que le Yémen fait face à d'énormes problèmes économiques, sociaux, de sécurité et autres.

C. Renforcer la mise en œuvre de la Convention de 1951 (et du Protocole de 1967) et des conventions relatives à l'apatridie

45. Le nombre d'États parties à la Convention de 1951 et/ou au Protocole de 1967 est resté à 147 au cours de la période considérée. Dans certaines régions du monde, notamment en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, le nombre d'adhésions est resté faible. En dépit de traditions d'hospitalité et d'asile dans ces régions, il existe toujours une réticence à mettre en place des cadres juridiques plus officiels. Cela n'altère en rien les progrès importants réalisés dans certains pays d'Afrique du Nord, notamment en Mauritanie, où une loi sur les réfugiés a été adoptée et une procédure de détermination du statut de réfugié a été mise en place; et en Jamahiriya arabe libyenne où un projet de loi nationale sur les réfugiés est actuellement examiné par les autorités compétentes libyennes.

46. À la fin juin 2009, le nombre total d'États parties à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides est passé à 63, tandis que le nombre d'États parties à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie était de 35. Il importe d'augmenter le nombre d'États parties à ces conventions afin de faire reculer les cas d'apatridie.

D. Identification, prévention et réduction des cas d'apatridie et protection des personnes apatrides

47. Les informations sur la plupart des situations d'apatridie se font toujours rares, ce qui empêche de trouver des solutions appropriées aux problèmes. Nombre d'États continuent de considérer les questions relatives à la nationalité comme des questions sensibles qui relèvent exclusivement de la souveraineté nationale, et sont donc réticents à partager des informations ou à s'attaquer à la question de l'apatridie.

48. Le HCR a continué d'élargir la gamme et la portée géographique des activités entreprises pour régler les problèmes d'apatridie, y compris en soutenant la réalisation d'études, les activités d'enregistrement et les recensements de population ainsi que les campagnes d'établissement de documents; en incitant les États à adhérer aux conventions sur l'apatridie; en fournissant une assistance technique aux États pour régler les problèmes qui sont à l'origine de l'apatridie ou qui perpétuent ce genre de situations; et en offrant des conseils juridiques et des informations aux personnes. Au Népal, par exemple, le Haut-Commissariat a soutenu le Gouvernement et, par le biais des ONG partenaires, a aidé des personnes qui n'avaient pas pu bénéficier d'une vaste campagne visant à délivrer des certificats de nationalité. Au Kirghizistan, le HCR a réalisé une étude approfondie qui a permis de recenser et d'enregistrer près de 10 000 personnes apatrides jusqu'à présent inconnues des autorités. En Côte d'Ivoire, le Haut-Commissariat et des ONG partenaires ont aidé plus de 6 000 personnes à obtenir des certificats de naissance et d'autres documents leur permettant de prouver leur nationalité ivoirienne. Le HCR a également fourni des directives à la Commission économique pour l'Europe concernant l'utilisation des recensements démographiques pour identifier les personnes apatrides, a fourni une contribution au Conseil des droits de l'homme concernant la privation arbitraire de nationalité, et a collaboré avec le Conseil de l'Europe sur un projet de recommandation relative aux enfants et à la nationalité.

E. Situations de réfugiés prolongées

49. Près de 6 millions de personnes vivent en exil depuis cinq ans ou plus, sans aucune solution durable en vue³. On recense dans le monde entier près de 30 situations de réfugiés prolongées, la plupart dans des pays d'Asie et d'Afrique qui se battent déjà pour répondre aux besoins de leur propre population. Afin de relancer la recherche de solutions aux situations de réfugiés prolongées, le Haut-Commissaire a lancé une initiative spéciale en 2008. Cette initiative, qui vise également à améliorer la qualité de vie des populations vivant en exil depuis longtemps, met l'accent sur cinq situations : les réfugiés afghans en République islamique d'Iran et au Pakistan; les réfugiés rohingyas au Bangladesh; les réfugiés bosniaques et croates en Serbie; les réfugiés burundais en République-Unie de Tanzanie; et les réfugiés érythréens à l'est du Soudan.

50. Le deuxième dialogue du Haut-Commissaire sur les défis en matière de protection, qui s'est tenu en décembre 2008, a permis d'appeler l'attention sur les

³ Ce nombre ne comprend pas les plus de 4 millions de réfugiés palestiniens relevant du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

situations de réfugiés prolongées et sur la nécessité de trouver des solutions durables. Ont pris part au dialogue 135 délégations représentant 90 États environ et plus de 50 organisations non gouvernementales et intergouvernementales nationales et internationales. La volonté politique de trouver des solutions durables reste l'élément essentiel pour résoudre les situations de réfugiés prolongées et le HCR continue de s'employer à renforcer les engagements internationaux à cet effet.

F. Priorités et interventions à l'échelle mondiale

Sécurité et sûreté du personnel et des populations relevant de la compétence du Haut-Commissariat

51. Les attaques perpétrées contre le personnel humanitaire sont en augmentation⁴. Au Pakistan, en 2009, un véhicule du HCR a été pris en embuscade en pleine journée. Le conducteur a été abattu à bout portant et le chef de la sous-délégation de Quetta a été pris en otage et détenu en captivité pendant soixante-trois jours avant d'être relâché. Quelques mois plus tard, un collègue affecté aux opérations de secours d'urgence sur le terrain a été tué dans l'attentat contre l'hôtel Pearl Continental à Peshawar. Lors de la rédaction du présent rapport, un troisième fonctionnaire a été tué au Pakistan par des hommes armés alors qu'il travaillait dans le camp de Kutcha Gari, à la frontière des zones tribales administrées au plan fédéral dans la province frontière du nord-ouest. Un autre collègue a été blessé dans cette attaque. En 2008, le Chef du bureau du HCR à Mogadiscio a été enlevé et détenu pendant plus de deux mois avant d'être relâché. Ces incidents témoignent des difficultés que le Haut-Commissariat continue de rencontrer. En raison de la nature même du mandat de l'organisation, les fonctionnaires sont particulièrement vulnérables car ils doivent souvent travailler dans des régions reculées et instables.

52. Dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, le HCR participe activement aux activités actuellement entreprises par l'Organisation des Nations Unies pour gagner en efficacité dans les situations délicates. Le Haut-Commissariat se félicite du passage récent d'une approche fondée sur la question « Quand donner l'ordre d'évacuation? » à une approche fondée sur la question « Que pourrions-nous faire pour rester sur place? », qui lui permettra de poursuivre ses activités de programme en intégrant mieux les questions de sécurité et la planification des programmes. En 2008, le HCR a versé un montant de plus de 5 millions de dollars des États-Unis au Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU, ainsi que des contributions supplémentaires au titre d'arrangements relatifs à la participation aux coûts locaux. Le HCR continue de mettre l'accent sur la formation, notamment la gestion de la situation en cas de prise d'otages. Le Haut-Commissariat continue résolument de s'assurer que la gestion de la sécurité fait partie de toutes ses activités et que ses opérations se déroulent de la façon la plus sûre possible.

53. La protection des civils incombe au premier chef aux États. En tant qu'organisme à vocation humanitaire, le HCR n'a guère les moyens d'assurer la sécurité physique des personnes relevant de sa compétence. Dans certaines situations, il n'a été possible de garantir la sécurité des camps et de maintenir leur caractère civil et humanitaire qu'avec l'appui des Casques bleus, comme cela est par

⁴ Humanitarian Policy Group Brief n° 34/2009 : *Providing and in insecure environments* Update.

exemple le cas dans l'est du Tchad, où le soutien des Casques bleus contribue à décourager les attaques contre les camps et le recrutement d'enfants, et à réduire les risques de brigandage et de violence sexuelle. On procède actuellement à un examen global des pratiques et à la définition de directives dans le domaine de la sécurité des bénéficiaires. Dans la région du Darfour au Soudan, la violence (y compris la violence sexuelle et sexiste) et l'insécurité à l'intérieur et à l'extérieur des camps de réfugiés et de déplacés se sont intensifiées au cours de la période considérée, avec la prolifération d'armes dans un certain nombre de camps.

Intégration des critères d'âge, de sexe et de diversité

54. Après avoir incorporé sa stratégie d'intégration des critères d'âge, de sexe et de diversité dans toutes ses opérations, le HCR a élaboré en 2008 un plan d'action triennal pour l'intégration des critères d'âge, de sexe et de diversité. La stratégie vise à tenir compte des différents besoins, intérêts et ressources des hommes et des femmes, ainsi que des filles et des garçons, à tous les stades du cycle de déplacement, dans le cadre de la fourniture d'une protection ainsi que de la conception, de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes. En s'inscrivant dans le cadre d'une approche fondée sur les droits et sur les communautés, la stratégie favorise la participation et l'autonomisation des personnes et des communautés en vue de combattre les inégalités et la discrimination dont sont victimes les femmes et les jeunes filles.

55. On a également établi un cadre de responsabilisation, assorti d'un mécanisme permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques relatives à la protection des femmes et des enfants, et d'une approche de la gestion des opérations fondée sur les droits et les communautés. Le cadre de responsabilisation vise à asseoir l'autorité de l'organisation en définissant les responsabilités de la direction de façon transparente, publique et personnelle. En ce sens, il s'agit d'une initiative novatrice dans la mesure où elle garantit que les personnes relevant du HCR sont placées au cœur du processus de décisions les concernant. L'étude des premiers résultats a montré que les progrès dans la mise en place du mécanisme variaient d'une région à l'autre. Par exemple, l'Afrique obtenait d'excellents résultats en ce qui concerne la prévention et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste tandis que l'Asie enregistrait de bons résultats pour ce qui est des activités visant à améliorer la protection des femmes et des enfants. L'étude a également révélé l'existence de problèmes en ce qui concerne les effectifs, les obstacles socioculturels et la participation des partenaires.

Environnement

56. La présence de réfugiés et de déplacés internes peut avoir des effets néfastes sur l'environnement, surtout lorsque les personnes déplacées se trouvent concentrées en grand nombre dans des régions écologiquement fragiles. Au fil des ans, le HCR a mis en place des activités visant à atténuer ces effets et à aider les personnes concernées à s'adapter à des lieux pauvres en ressources. Parmi ces activités, le HCR fournit des conseils et organise des formations pour une gestion écologiquement rationnelle dans le cadre d'activités concrètes, telles que le recours à des fourneaux économes en combustible, à des cuisinières solaires et à une petite agriculture écologiquement viable, et aide à planter quelque 10 millions d'arbres chaque année. Le Haut-Commissariat continue de collaborer avec d'autres organisations compétentes en matière de gestion de l'environnement, en particulier

dans le cadre d'accords modulaires (« Unis dans l'action ») et d'autres mécanismes de coordination en vue de promouvoir la conservation durable et la réhabilitation des zones touchées par la présence de populations déplacées.

57. Toutefois, la viabilité de l'environnement doit malheureusement souvent céder le pas aux besoins fondamentaux des personnes relevant du HCR, les ressources techniques et financières destinées à la protection de l'environnement n'ayant cessé de diminuer au fil des ans. De nombreuses occasions d'aider les communautés d'accueil à contrer les effets sur l'environnement de la présence de réfugiés et de personnes déplacées sont ainsi ratées. Un des grands enjeux est de faire en sorte que l'organisation et ses partenaires d'exécution disposent de suffisamment de savoir-faire technique dans le cadre des programmes environnementaux.

G. Préparation et réponse aux situations d'urgence

58. Le HCR a renforcé sa capacité de préparation et de réponse aux situations d'urgence ainsi que ses mécanismes d'alerte rapide. En formant chaque année au moins trois équipes d'intervention d'urgence, le Haut-Commissariat a porté à 300 le nombre de fonctionnaires pouvant être affectés à des opérations d'urgence dans un délai de soixante-douze heures en cas de mobilisation exceptionnelle pour des situations d'urgence de grande ampleur. L'achat de biens non alimentaires et la reconstitution systématique du stock central d'urgence ont encore posé des difficultés en 2008, mais le Haut-Commissariat est parvenu à maintenir sa capacité de fournir des abris d'urgence et des effets ménagers à quelque 500 000 personnes.

59. Pour le HCR, la décision d'aider des personnes déplacées dans leur propre pays du fait de catastrophes naturelles est généralement prise au cas par cas. Lorsqu'il a mis en place une opération dans un pays touché par une catastrophe naturelle, le Haut-Commissariat a fourni son appui au gouvernement et aux autorités locales compétentes pour faire face à l'urgence humanitaire et en tant que contribution aux opérations de secours organisées par le système des Nations Unies. La présence du HCR dans des zones reculées et le fait qu'il dispose de stocks centraux d'urgence lui permettent de fournir une assistance humanitaire immédiate. En 2008, le HCR a fourni une assistance sous la forme de personnel, de biens non alimentaires et d'autres matériels à des victimes de catastrophes naturelles en Chine (tremblement de terre), au Myanmar (cyclone) et au Yémen (inondations).

VI. Solutions durables

60. Les mouvements de rapatriement à grande échelle observés par le passé ont connu un ralentissement. Le nombre de rapatriés, en constant recul depuis 2004, n'avait pas atteint un niveau aussi bas depuis des dizaines d'années. Toutefois, les efforts du HCR pour trouver d'autres solutions telles que l'intégration sur place et la réinstallation gagnent du terrain.

A. Rapatriement librement consenti

61. En 2008, les principaux pays de retour étaient notamment l'Afghanistan (278 500), le Burundi (95 400), le Soudan (90 100), la République démocratique du Congo (54 000), l'Iraq (25 600) et l'Angola (13 100).

62. Plus de 278 000 réfugiés afghans enregistrés sont rentrés dans leur pays en 2008 bien que les conditions de sécurité aient continué de se dégrader dans le pays. Nombreux sont ceux qui sont retournés en Afghanistan en raison de la détérioration de la situation politique et économique au Pakistan. Environ 10 % des personnes qui sont rentrées dans le pays ont été à nouveau déplacées. Plus de 5 millions d'Afghans sont retournés dans le pays depuis 2002, bien que les rapatriés continuent à y rencontrer des difficultés, la capacité d'absorption du pays ayant atteint sa limite. Lors de la Conférence internationale sur le retour et la réintégration, coprésidée par le Gouvernement afghan et par le HCR en novembre 2008, la question de la réintégration des rapatriés a été inscrite dans la stratégie nationale de développement de l'Afghanistan. La communauté internationale s'est engagée à aider le Gouvernement afghan à accroître sa capacité d'accueil des rapatriés.

63. En Sierra Leone, une approche globale a été adoptée. Avec la preuve d'un retour à la paix et à la stabilité régionales, le HCR a déployé des efforts importants pour trouver des solutions aux réfugiés, tant avant qu'après sa recommandation de juin 2008 selon laquelle la clause de cessation pouvait être invoquée pour les réfugiés sierra-léonais à compter du 31 décembre 2008. Une assistance sous forme de transport et de subventions en espèces a été offerte aux réfugiés sierra-léonais souhaitant rentrer chez eux. La réinstallation à grande échelle a pris fin mais restait une option pour ceux qui avaient des besoins particuliers. Le Haut-Commissariat a aussi lancé une initiative d'intégration sur place en Afrique de l'Ouest, à l'intention des réfugiés de la Sierra Leone et du Libéria, qui comprend la fourniture d'une aide à l'intégration au niveau communautaire et d'une assistance aux réfugiés pour leur permettre d'exercer les droits qui leur sont reconnus en matière de séjour et de travail au titre des protocoles de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) relatifs à la libre circulation.

64. Lancé en 2002, le programme de rapatriement du HCR pour les réfugiés burundais vivant en République-Unie de Tanzanie a atteint le seuil de 300 000 personnes en mars 2008. Plus de 30 000 réfugiés provenant d'anciens camps établis après l'afflux de 1972 sont inclus dans les chiffres de rapatriés pour 2008. Du fait de ces rapatriements, le nombre de réfugiés dans les camps situés au nord-ouest de la République-Unie de Tanzanie est passé en dessous de la barre de 200 000 personnes pour la première fois en quinze ans.

65. Parmi d'autres mouvements de rapatriement notoires, il convient de citer le retour de quelque 14 000 réfugiés mauritaniens avec l'assistance du HCR, et de près de 11 000 réfugiés libériens, principalement en provenance du Ghana.

B. Intégration sur place

66. Le HCR a continué d'accorder une attention particulière aux possibilités d'intégration sur place. En Afrique, des possibilités se sont fait jour pour les réfugiés de la République démocratique du Congo en Angola; des Nigériens au Cameroun; des Congolais au Gabon; des Togolais au Ghana et des Ghanéens au Togo. En République-Unie de Tanzanie, le Gouvernement a continué de mettre en œuvre un programme d'intégration sur place à l'intention de quelque 176 000 réfugiés burundais qui ont fui leur pays en 1972 alors que l'appui au rapatriement librement consenti était offert à ceux qui optaient pour le retour. En Europe, le HCR s'est employé à réduire les obstacles à l'intégration recensés par

une récente étude financée par la Commission européenne sur l'intégration sur place des réfugiés au Bélarus, en République de Moldova et en Ukraine. Le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine a adopté une stratégie pour 2009-2015 concernant l'intégration des réfugiés et des étrangers. En Asie, la naturalisation de quelque 3 000 anciens réfugiés cambodgiens au Viet Nam a enregistré des progrès. En Amérique latine, les programmes « Villes de solidarité » et « Frontières de solidarité », dans le cadre du Plan de Mexico, ont eu pour but de faciliter l'autosuffisance et l'intégration sur place.

C. Réinstallation

67. La recherche de solutions globales aux situations de réfugiés prolongées a continué de porter ses fruits. En 2008, plus de 16 000 réfugiés du Myanmar ont quitté la Thaïlande et plus de 13 000 Bhoutanais sont partis du Népal dans le cadre d'importantes initiatives de réinstallation.

68. Le HCR a répondu aux besoins de protection et aux appels de la communauté internationale tendant à augmenter les possibilités de réinstallation pour un plus grand nombre de réfugiés vulnérables, y compris en en faisant une solution durable à intégrer dans toutes les stratégies de protection et de recherche de solutions. Plus de 121 000 dossiers de réinstallation présentés et 65 800 départs enregistrés en 2008 ont représenté une augmentation de 22 et 32 %, respectivement, par rapport à 2007, tandis que les dossiers présentés par des femmes dans des situations à risque ont augmenté de 42 %, ce qui témoigne de la détermination du HCR à appliquer la conclusion n° 105 (LVII) du Comité exécutif sur les femmes et les filles dans les situations à risque (2006). Le HCR a également collaboré avec de nombreux partenaires pour encourager les pays européens à participer davantage aux initiatives de réinstallation au niveau mondial.

69. Le HCR estime à environ 747 000 le nombre de réfugiés qui auront besoin d'être réinstallés en 2010, y compris ceux dont la réinstallation est prévue depuis plusieurs années, ce qui représente une augmentation sensible par rapport aux estimations prévues pour 2009 (560 000 personnes). Pourtant, seulement 79 000 places environ sont proposées chaque année par tous les pays. Au cours des deux dernières années, le Haut-Commissariat a recensé et adressé à des fins de réinstallation plus de personnes que le nombre de places offertes par les pays d'accueil. Il est important que, parallèlement aux efforts déployés par le HCR pour développer la réinstallation, les États s'engagent à fournir aux réfugiés davantage de possibilités d'être réinstallés et à accorder en priorité des places à ceux qui ont le plus besoin de cette solution.

70. L'augmentation des besoins en matière de réinstallation s'explique en partie par la priorité accordée par le HCR à la planification pluriannuelle et à l'importance accrue de la réinstallation dans les stratégies de solutions globales. Des efforts ont été entrepris en ce qui concerne cinq des six situations prioritaires couvertes par l'Initiative du Haut-Commissaire sur les situations de réfugiés prolongées en vue de mieux intégrer la réinstallation dans les stratégies de protection et de solutions. En contribuant à la sécurité des personnes et en favorisant la participation de celles-ci au rétablissement de la paix, la réinstallation permet non seulement de fournir une protection et des solutions aux réfugiés mais aussi de trouver des solutions globales aux situations de réfugiés.

71. Dans le cadre de ses efforts visant à améliorer la protection contre le refoulement et à faciliter la réinstallation urgente des personnes dans des situations délicates, le HCR a mis en pratique en 2008 l'idée de créer un « dispositif de transit en cas d'évacuation » afin d'offrir de façon temporaire un lieu d'accueil sûr aux réfugiés en attendant leur réinstallation définitive dans un pays tiers. Le premier dispositif de transit a ouvert ses portes en Roumanie en 2008. D'autres initiatives dans d'autres régions du monde sont à l'étude.

VII. Partenariats et coordination

72. Le HCR a renforcé ses partenariats stratégiques avec un large éventail d'acteurs, y compris des gouvernements, la Commission européenne, des organismes des Nations Unies, des organisations régionales et internationales, et le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le Haut-Commissariat a également renforcé sa collaboration avec des ONG, des établissements universitaires, des institutions financières, des donateurs bilatéraux, des entreprises et des personnes du secteur privé.

73. Dans le cadre du Comité permanent interinstitutions, le HCR a contribué à élaborer des politiques sur la réforme humanitaire, à gérer le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et à redéfinir et à améliorer le système de coordonnateurs des affaires humanitaires. Le HCR a joué un rôle actif dans le cadre de l'approche modulaire et a procédé à la définition de priorités en ce qui concerne chacune de ses principales responsabilités au niveau mondial et sur le terrain, dans les domaines de la protection, de la fourniture d'abris d'urgence et de la gestion et de la coordination des camps. Une importance de premier plan a été accordée à la question de l'espace humanitaire, en particulier de l'accès aux bénéficiaires. Le Haut-Commissariat a également contribué aux travaux de l'équipe spéciale officieuse du Comité permanent interinstitutions sur les changements climatiques et leurs conséquences humanitaires. S'agissant de l'initiative « Unis dans l'action », le HCR œuvre dans cinq des huit pays pilotes pour s'assurer qu'il est tenu compte des personnes relevant de sa compétence dans le cadre des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

74. La coopération bilatérale avec les partenaires clefs demeure intense. Par exemple, le HCR a collaboré avec le Programme alimentaire mondial (PAM) pour inclure les personnes relevant de sa compétence dans les programmes d'aide alimentaire. Plus de 2,2 millions de réfugiés, 300 000 rapatriés et 5 millions de déplacés dans une trentaine de pays ont bénéficié de l'aide alimentaire du PAM en 2008. Le HCR a harmonisé ses programmes et plans stratégiques concernant le VIH et le sida avec ceux des autres organismes coparrainant du programme ONUSIDA. Le Haut-Commissariat a joué un rôle actif dans le cadre d'initiatives régionales clefs concernant le sida en Afrique, en veillant à ce que les réfugiés, les personnes déplacées et les rapatriés soient pris en compte dans les programmes nationaux portant sur le VIH. En collaboration avec la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des organismes bilatéraux tels que l'Agence japonaise de coopération internationale, le HCR s'est employé à apporter un appui au développement dans des situations de transition. Ses partenariats avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont permis au HCR de tirer parti de connaissances techniques dans des domaines tels que

l'éducation de qualité, la formation des enseignants, la reconnaissance des diplômes et la certification, et l'élaboration des programmes scolaires.

75. Les ONG restent le principal groupe de partenaires du Haut-Commissariat. En 2008, 25 % du montant total des dépenses du HCR ont été acheminées par l'intermédiaire de 635 ONG (163 ONG internationales et 472 nationales) et plus de 1 220 accords ont été signés, couvrant tous les secteurs d'assistance. Le Haut-Commissariat est déterminé à maintenir des liens étroits avec les ONG car c'est là un des meilleurs moyens de s'assurer que les besoins fondamentaux des réfugiés et des autres personnes concernées sont satisfaits.

76. Les entreprises et le secteur privé ont renforcé leur appui au HCR. La Fondation Bill et Melinda Gates et la Fondation pour les Nations Unies ont fourni d'importantes contributions en espèces tandis que les entreprises membres du Conseil des chefs d'entreprise du HCR ont conçu des campagnes et des outils innovants pour soutenir le Haut-Commissariat. Ce dernier a conclu un partenariat mondial avec la Grameen Trust dans le cadre de sa stratégie relative aux moyens de subsistance. Il est également en train de mettre en place un partenariat avec la Fondation Khalifa des Émirats arabes unis et la Charity Organization du Qatar. En 2008, le HCR a reçu pour la sixième année consécutive un montant de plus d'un million d'euros de la part de la Dutch Postcode Lottery au titre de contributions non réservées. Le HCR a également trouvé des organismes qui le soutiennent dans le monde du sport. Des campagnes et des projets en collaboration avec le Club de football de la Fondation Barcelona et le Comité international olympique ont permis de mieux faire connaître le HCR et d'obtenir des contributions en espèces et en nature, en particulier pour des projets dans les domaines de l'éducation, du sport et des loisirs. Les entreprises Microsoft et Pricewaterhouse Coopers soutiennent les préparatifs liés au lancement mondial du programme d'accès des communautés aux technologies, qui vise à donner aux communautés déplacées davantage de possibilités de s'instruire et de gagner leur vie.

77. Le Coordonnateur du Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies au Sud-Liban et ses 1 000 collaborateurs se sont vu attribuer la médaille Nansen 2008 pour leur formidable contribution à la sécurité et sûreté des personnes déplacées, des rapatriés et des agents humanitaires au Liban. La récompense d'un montant de 100 000 dollars des États-Unis servira à soutenir l'activité agricole au Sud-Liban.

VIII. Gestion financière et contrôle des programmes

A. Gestion financière

78. Les dépenses prévues pour 2008 s'élevaient au total à 1 850 900 000 dollars, dont 1 174 200 000 dollars au titre du budget-programme annuel et 676 700 000 dollars au titre de 27 budgets de programmes supplémentaires. Le niveau de financement pour le budget-programme annuel était le même qu'en 2008 (101 %) et de 79 % pour les budgets des programmes supplémentaires (contre 90 % en 2007). L'année 2008 a été excellente pour la collecte de fonds. Pour la deuxième année consécutive, le HCR a reçu plus de contributions que jamais auparavant. En 2008, un montant supplémentaire de 255 500 000 dollars des États-Unis a été

consacré à des activités par rapport à 2007. En dépit des crises financières internationales, le HCR a terminé l'année dans une bonne situation financière.

79. Pour 2009, le montant total des budgets s'élève actuellement à 2 210 300 000 dollars, dont 1 275 500 000 dollars au titre du budget-programme annuel et 934 800 000 dollars au titre de 29 programmes supplémentaires. Plus de 55 donateurs s'étaient engagés à verser 462 900 000 dollars au titre des programmes 2009 du HCR avant et pendant la Conférence d'annonce de contributions de décembre 2008. Au début de mai 2009, le Haut-Commissariat tablait sur un déficit de financement de 385 500 000 dollars à la fin de l'année au titre du budget-programme annuel et du budget des programmes supplémentaires.

B. Contrôle et vérification des comptes

Service de vérification des comptes du HCR

80. Le Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies (BSCI) assure l'audit interne du HCR. Entre le 1^{er} juillet 2008 et le 30 juin 2009, le Service de vérification des comptes du HCR a publié 21 rapports d'audit concernant les opérations et les activités du Haut-Commissariat. Ces rapports contenaient 264 recommandations, dont 242 étaient considérées comme de priorité élevée ou moyenne. Elles portaient sur l'amélioration des procédures et des procédés, ainsi que sur les mécanismes de gestion des risques, de responsabilisation, de contrôle de la gestion et de gouvernance. Au 30 juin 2009, 84 % de ces recommandations avaient été mises en œuvre ou étaient sur le point de l'être. Plus de la moitié des recommandations avaient trait aussi bien à la gestion des projets et des programmes qu'à la gestion des approvisionnements.

Inspection et enquête

81. Le Bureau de l'inspecteur général reste le principal organe de contrôle au HCR. En 2008, le Bureau a effectué 10 inspections ordinaires, deux missions de suivi et deux enquêtes spéciales. Trois inspections ordinaires préprogrammées avaient dû être reportées en 2009 en raison de contraintes financières. Le Bureau a soumis au Haut-Commissaire un rapport intitulé « Good Practices and Recurring Findings » fondé sur des inspections réalisées en 2004-2007. Les membres du Comité supérieur de gestion du HCR ont été chargés d'assurer le suivi des mesures proposées par le Bureau.

82. En 2008, le Bureau a reçu 274 plaintes et a ouvert 113 enquêtes sur des allégations de fautes commises. Le nombre d'enquêtes a diminué de 3,5 % par rapport à 2007.

83. Dans le cadre du processus de réforme du HCR, le Haut-Commissaire a demandé à l'Office européen de lutte antifraude de la Commission européenne de procéder à un examen périodique indépendant du Bureau de l'inspecteur général en 2008. Le groupe d'experts de l'Office européen de lutte antifraude a présenté ses conclusions et recommandations en novembre 2008 et un groupe de travail a été constitué pour élaborer une « feuille de route » en vue d'appliquer les recommandations formulées dans le rapport. La mise en œuvre des recommandations a déjà permis d'améliorer les procédures utilisées par le Bureau pour réaliser des inspections, des investigations et des enquêtes spéciales.

84. Une vérification externe du Bureau de l'inspecteur général a également été effectuée fin 2008.

IX. Conclusion

85. L'environnement dans lequel le personnel humanitaire travaille avec les personnes déplacées de force est extrêmement complexe, ce qui exige d'intervenir de façon ciblée, cohérente et déterminée en partenariat avec toutes les parties intéressées, notamment les États. Le processus de réforme de la structure et de la gestion lancé en 2006 en est aujourd'hui à une phase de consolidation, l'organisation étant plus déterminée que jamais à mener une action fondée sur les résultats. Cela ne signifie pas pour autant que le HCR n'a plus rien à apprendre. Il continuera à aller de l'avant en réexaminant ses méthodes de travail et en les modifiant au besoin pour servir au mieux ses bénéficiaires – les personnes déracinées et apatrides dans le monde entier.

Tableau 1

Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur d'un pays (PID), rapatriés (réfugiés et PID), apatrides et autres personnes relevant du HCR, par pays ou territoire d'asile, fin 2008

Situation au 10 juin 2009

Pays/territoire d'Asie ¹	Réfugiés										
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	PID protégées par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des PID ⁶	PID rapatriées ⁷	Apatrides ⁸	Divers ⁹	Total
Afghanistan	37	-	37	37	10	278 489	230 670	6 453	-	-	515 659
Afrique du Sud ¹⁵	43 546	-	43 546	-	227 125	-	-	-	-	-	270 671
Albanie	65	-	65	65	22	-	-	-	-	-	87
Algérie ¹⁰	94 093	-	94 093	90 088	898	-	-	-	-	-	94 991
Allemagne	582 735	-	582 735	-	33 295	-	-	-	9 322	22 500	647 852
Angola	12 710	-	12 710	4 812	3 185	13 052	-	-	-	-	28 947
Arabie saoudite	240 572	-	240 572	572	192	-	-	-	70 000	-	310 764
Argentine	2 845	-	2 845	375	730	1	-	-	-	-	3 576
Arménie ¹¹	3 953	-	3 953	3 226	171	1	-	-	-	-	4 125
Australie	20 919	-	20 919	-	2 159	-	-	-	-	-	23 078
Autriche	37 557	-	37 557	-	36 693	-	-	-	464	-	74 714
Azerbaïdjan	2 061	-	2 061	2 061	41	-	603 251	-	2 078	472	607 903
Bahreïn	48	-	48	48	49	-	-	-	-	-	97
Bangladesh	28 389	-	28 389	28 123	3	-	-	-	-	-	28 392
Bélarus	609	-	609	247	54	-	-	-	7 818	2 420	10 901
Belgique	17 026	-	17 026	-	14 263	-	-	-	548	-	31 837
Belize	277	-	277	87	7	-	-	-	-	-	284
Bénin	6 933	-	6 933	6 933	212	-	-	-	-	-	7 145
Bolivie	664	-	664	288	91	-	-	-	-	-	755
Bosnie-Herzégovine	7 257	-	7 257	1 481	480	971	124 529	715	10 000	50 496	194 448
Botswana	3 019	-	3 019	3 019	182	-	-	-	-	-	3 201

Pays/territoire d'Asie ¹	Réfugiés										
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	PID protégées par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des PID ⁶	PID rapatriées ⁷	Apatrides ⁸	Divers ⁹	Total
Brésil	3 852	-	3 852	2 531	517	-	-	-	-	-	4 369
Bulgarie	5 129	-	5 129	-	1 079	-	-	-	-	-	6 208
Burkina Faso	557	-	557	557	604	-	-	-	-	-	1 161
Burundi	21 093	-	21 093	21 093	5 269	95 389	100 000	-	-	-	221 751
Cambodge	164	-	164	161	61	-	-	-	-	-	225
Cameroun	81 037	-	81 037	81 037	2 231	-	-	-	-	-	83 268
Canada	173 651	-	173 651	-	54 202	-	-	-	-	-	227 853
Chili	1 613	-	1 613	1 613	890	-	-	-	-	-	2 503
Chine	300 967	-	300 967	55	20	-	-	-	-	4	300 991
Chypre	1 465	-	1 465	-	8 014	-	-	-	-	-	9 479
Colombie	170	-	170	170	82	31	3 000 000	-	11	-	3 000 294
Comores	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo (République du)	24 779	-	24 779	13 730	3 255	105	-	-	-	-	28 139
Costa Rica	11 923	6 213	18 136	14 431	463	-	-	-	-	-	18 599
Côte d'Ivoire	24 811	-	24 811	24 811	297	49	683 956	25 092	-	-	734 205
Croatie	1 378	219	1 597	1 597	62	1 147	2 497	376	180	28 084	33 943
Cuba	525	-	525	405	10	-	-	-	-	-	535
Danemark	23 401	-	23 401	-	527	-	-	-	3 687	-	27 615
Djibouti	9 228	-	9 228	8 924	428	-	-	-	-	-	9 656
Égypte	97 861	-	97 861	27 861	14 680	-	-	-	64	-	112 605
El Salvador	32	-	32	30	-	-	-	-	-	-	32
Émirats arabes unis	209	-	209	-	65	-	-	-	-	-	274
Équateur	19 098	82 300	101 398	19 098	33 919	-	-	-	-	-	135 317
Érythrée	4 862	-	4 862	4 820	130	92	-	-	-	-	5 084
Espagne	4 661	-	4 661	-	-	-	-	-	26	-	4 687

Pays/territoire d'Asie ¹	Réfugiés										
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	PID protégées par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des PID ⁶	PID rapatriées ⁷	Apatriides ⁸	Divers ⁹	Total
Estonie	22	-	22	-	7	-	-	-	110 315	-	110 344
États-Unis d'Amérique	279 548	-	279 548	-	69 228	-	-	-	-	-	348 776
Éthiopie	83 583	-	83 583	83 583	1 667	167	-	-	-	-	85 417
Ex-République yougoslave de Macédoine	1 153	519	1 672	1 481	100	-	-	-	1 051	-	2 823
Fédération de Russie	3 479	-	3 479	3 479	1 800	70	91 505	1 096	50 000	-	147 950
Fidji	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	6
Finlande	6 617	-	6 617	-	2 742	-	-	-	1 397	-	10 756
France	160 017	-	160 017	-	33 703	-	-	-	1 006	-	194 726
Gabon	9 001	-	9 001	9 001	4 306	-	-	-	-	-	13 307
Gambie	14 836	-	14 836	8 961	-	-	-	-	-	-	14 836
Géorgie	996	-	996	996	19	-	293 048	102 800	1 544	-	398 407
Ghana	18 206	-	18 206	18 206	490	-	-	-	-	-	18 696
Grèce	2 164	-	2 164	-	38 061	-	-	-	258	-	40 483
Guatemala	130	-	130	-	5	-	-	-	-	-	135
Guinée	21 488	-	21 488	21 488	631	6	-	-	-	-	22 125
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Guinée-Bissau	7 884	-	7 884	7 884	327	-	-	-	-	-	8 211
Haïti	3	-	3	3	-	-	-	-	-	-	3
Honduras	24	-	24	2	-	-	-	-	-	-	24
Hong Kong RAS, Chine	103	-	103	103	1 112	-	-	-	-	-	1 215
Hongrie	7 750	-	7 750	7 750	2 521	-	-	-	241	-	10 512
Inde	184 543	-	184 543	11 257	3 785	-	-	-	-	-	188 328
Indonésie	369	-	369	369	353	1	-	-	-	3	726

Pays/territoire d'Asie ¹	Réfugiés										
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	PID protégées par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des PID ⁶	PID rapatriées ⁷	Apatriides ⁸	Divers ⁹	Total
Iran (République islamique d')	980 109	-	980 109	980 109	1 707	95	-	-	-	-	981 911
Iraq	39 503	-	39 503	39 503	2 057	25 644	2 647 251	195 890	230 000	-	3 140 345
Irlande	9 730	-	9 730	-	4 612	-	-	-	-	-	14 342
Islande	49	-	49	-	48	-	-	-	116	-	213
Israël	394	8 743	9 137	9 137	4 631	-	-	-	-	1 102	14 870
Italie	47 061	-	47 061	-	-	-	-	-	722	-	47 783
Jamahiriya arabe libyenne	6 713	-	6 713	6 713	4 834	-	-	-	-	-	11 547
Japon	2 019	-	2 019	251	2 288	-	-	-	1 573	-	5 880
Jordanie ¹²	500 413	-	500 413	53 081	685	1	-	-	-	-	501 099
Kazakhstan	4 352	-	4 352	711	126	-	-	-	7 602	-	12 080
Kenya	320 605	-	320 605	320 605	8 760	723	404 000	346 000	100 000	-	1 180 088
Kirghizistan	375	-	375	375	765	-	-	-	19 943	-	21 083
Koweït	238	38 000	38 238	768	2 648	-	-	-	92 000	-	132 886
Lesotho	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lettonie	32	-	32	-	36	-	-	-	365 417	-	365 485
Liban	50 319	100	50 419	10 564	524	-	-	-	-	-	50 943
Libéria	10 216	8	10 224	10 224	36	10 806	-	-	-	-	21 066
Liechtenstein	89	-	89	-	14	-	-	-	-	-	103
Lituanie	751	-	751	-	100	-	-	-	5 900	-	6 751
Luxembourg	3 109	-	3 109	-	29	-	-	-	162	-	3 300
Madagascar	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Malaisie ¹³	36 088	583	36 671	36 671	9 323	-	-	-	40 001	61 317	147 312
Malawi	4 175	-	4 175	4 175	6 541	-	-	-	-	-	10 716
Mali	9 578	-	9 578	9 578	1 916	-	-	-	-	-	11 494

Pays/territoire d'Asie ¹	Réfugiés										
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	PID protégées par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des PID ⁶	PID rapatriées ⁷	Apatrides ⁸	Divers ⁹	Total
Malte	4 331	-	4 331	-	503	-	-	-	-	-	4 834
Maroc	766	-	766	766	469	-	-	-	-	-	1 235
Mauritanie	1 041	26 000	27 041	642	62	7 036	-	-	-	-	34 139
Maurice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mexique	1 055	-	1 055	83	18	-	-	-	-	-	1 073
Micronésie (États fédérés de)	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Mongolie	11	-	11	-	-	-	-	-	358	-	369
Monténégro	24 741	-	24 741	24 741	1	-	-	-	1 500	-	26 242
Mozambique	3 163	-	3 163	1 802	4 456	-	-	-	-	-	7 619
Myanmar	-	-	-	-	-	-	67 290	-	723 571	-	790 861
Namibie	6 799	-	6 799	6 799	1 323	20	-	-	-	-	8 142
Népal	122 332	2 500	124 832	102 329	981	1	-	-	800 000	59	925 873
Nicaragua	147	-	147	51	-	-	-	-	-	-	147
Niger	320	-	320	194	24	-	-	-	-	-	344
Nigéria	10 124	-	10 124	10 124	1 218	2	-	-	-	-	11 344
Norvège	36 101	-	36 101	-	13 627	-	-	-	489	-	50 217
Nouvelle-Zélande	2 716	-	2 716	-	152	-	-	-	-	-	2 868
Oman	7	-	7	7	47	-	-	-	-	-	54
Ouganda ¹⁶	162 132	-	162 132	162 132	9 243	104	853 000	603 000	-	-	1 627 479
Ouzbékistan	821	-	821	821	-	5	-	-	-	-	826
Pakistan ¹⁴	765 720	1 015 215	1 780 935	765 720	2 951	5	155 809	-	-	-	1 939 700
Panama	1 913	15 000	16 913	3 707	601	-	-	-	1	-	17 515
Papouasie-Nouvelle-Guinée	10 006	-	10 006	2 634	7	-	-	-	-	-	10 013
Paraguay	75	-	75	75	4	-	-	-	-	-	79

Pays/territoire d'Asie ¹	Réfugiés										
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	PID protégées par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des PID ⁶	PID rapatriées ⁷	Apatriides ⁸	Divers ⁹	Total
Pays-Bas	77 600	-	77 600	-	9 743	-	-	-	4 591	-	91 934
Pérou	1 075	-	1 075	166	587	1	-	-	-	-	1 663
Philippines	104	-	104	10	89	-	-	-	-	87	280
Pologne	12 774	-	12 774	-	4 403	-	-	-	839	-	18 016
Portugal	403	-	403	-	-	-	-	-	273	-	676
Qatar	13	-	13	13	37	-	-	-	1 200	-	1 250
République arabe syrienne ¹²	1 105 698	-	1 105 698	230 041	2 243	8	-	-	300 000	-	1 407 949
République centre africaine	7 429	-	7 429	4 319	1 454	18	197 000	-	-	-	205 901
République de Corée	172	-	172	24	1 289	-	-	-	236	-	1 697
République de Moldova	148	-	148	148	33	-	-	-	1 807	-	1 988
République démocratique du Congo	155 162	-	155 162	2 894	10	54 043	1 460 102	-	-	6	1 669 323
République démocratique populaire lao	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République tchèque	2 110	-	2 110	2 110	1 448	-	-	-	-	-	3 558
République-Unie de Tanzanie	321 909	-	321 909	321 909	254	-	-	-	-	-	322 163
Roumanie	1 596	-	1 596	184	303	-	-	-	253	-	2 152
Royaume-Uni	292 097	-	292 097	-	14 400	-	-	-	205	-	306 702
Rwanda	55 062	-	55 062	55 062	352	11 790	-	-	-	-	67 204
Sainte-Lucie	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sénégal	33 193	-	33 193	33 193	2 694	2	-	-	-	-	35 889

Pays/territoire d'Asie ¹	Réfugiés										
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	PID protégées par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des PID ⁶	PID rapatriées ⁷	Apatrides ⁸	Divers ⁹	Total
Serbie	96 739	-	96 739	96 738	39	858	225 879	518	17 050	-	341 083
Sierra Leone	7 826	-	7 826	7 826	329	321	-	-	-	-	8 476
Singapour	10	-	10	10	-	-	-	-	-	-	10
Slovaquie	317	-	317	317	307	-	-	-	911	-	1 535
Slovénie	268	-	268	268	84	-	-	-	4 090	-	4 442
Somalie	1 842	-	1 842	1 842	9 246	1 476	1 277 200	-	-	-	1 289 764
Soudan	181 605	-	181 605	88 469	5 870	90 087	1 201 040	21 081	-	-	1 499 683
Sri Lanka	269	-	269	269	393	1 739	504 800	20 800	-	-	528 001
Suède	77 038	-	77 038	-	24 099	-	-	-	6 239	-	107 376
Suisse	46 132	-	46 132	-	17 163	-	-	-	75	-	63 370
Suriname	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	1
Swaziland	775	-	775	612	445	-	-	-	-	-	1 220
Tadjikistan	1 799	-	1 799	1 509	46	-	-	-	249	-	2 094
Tchad	302 687	27 823	330 510	302 685	54	4 415	166 718	37 615	-	-	539 312
Territoire palestinien occupé	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	4
Thaïlande	112 932	-	112 932	112 932	12 578	-	-	-	3 500 000	-	3 625 510
Timor-Leste	1	-	1	1	16	-	15 860	-	-	-	15 877
Togo	9 377	-	9 377	1 318	452	4 798	-	-	-	-	14 627
Trinité-et-Tobago	33	-	33	33	99	-	-	-	-	-	132
Tunisie	94	-	94	64	51	-	-	-	-	-	145
Turkménistan	79	-	79	79	-	1	-	-	8 500	-	8 580
Turquie	11 103	-	11 103	11 103	7 117	1	-	-	2 734	306	21 261
Ukraine	2 201	5 000	7 201	252	1 307	-	-	-	56 350	-	64 858
Uruguay	145	-	145	75	39	-	-	-	-	-	184
Vanuatu	3	-	3	3	1	-	-	-	-	-	4

	Réfugiés										
Pays/territoire d'Asie ¹	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	PID protégées par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des PID ⁶	PID rapatriées ⁷	Apatriides ⁸	Divers ⁹	Total
Venezuela (République bolivarienne du)	1 161	200 000	201 161	20 842	11 936	-	-	-	-	-	213 097
Viet Nam	2 357	-	2 357	-	-	315	-	-	7 200	-	9 872
Yémen	140 169	-	140 169	140 169	831	-	100 000	-	-	-	241 000
Zambie	83 485	-	83 485	53 434	57	-	-	-	-	-	83 542
Zimbabwe	3 468	-	3 468	3 468	527	3	-	-	-	-	3 998
Divers	-	-	-	-	-	49	-	-	-	-	49
Total	9 050 398	1 428 223	10 478 621	4 598 433	827 323	603 943	14 405 405	1 361 436	6 572 167	166 856	34 415 751
Bureaux du HCR											
Afrique centrale-Grands Lacs	978 159	27 823	1 005 982	811 730	17 185	165 761	1 923 820	37 615	-	6	3 150 369
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	763 857	-	763 857	670 375	35 344	92 649	3 735 240	970 081	100 000	-	5 697 171
Afrique australe	161 140	-	161 140	78 121	243 841	13 075	-	-	-	-	418 056
Afrique de l'Ouest	175 349	8	175 357	161 297	9 230	15 984	683 956	25 092	-	-	909 619
Asie et Pacifique	2 577 767	1 018 298	3 596 065	2 044 563	40 221	280 651	974 429	27 253	5 109 233	61 470	10 089 322
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2 278 151	72 843	2 350 994	610 037	35 003	32 693	2 747 251	195 890	693 264	1 102	6 056 197
Europe	1 616 015	5 738	1 621 753	158 244	273 070	3 048	1 340 709	105 505	669 658	104 278	4 118 021
Amériques	499 960	303 513	803 473	64 066	173 429	33	3 000 000	-	12	-	3 976 947
Divers	-	-	-	-	-	49	-	-	-	-	49
Total	9 050 398	1 428 223	10 478 621	4 598 433	827 323	603 943	14 405 405	1 361 436	6 572 167	166 856	34 415 751

Source : HCR/Gouvernements.

Notes : Les données sont en général fournies par les gouvernements sur la base de leurs propres définitions et méthodes de collecte de données. Un tiret (-) signifie que la valeur est zéro, non disponible ou sans objet.

(Suite des notes du tableau 1 page suivante)

(Suite des notes du tableau 1)

- ¹ Pays ou territoire d'asile ou de résidence.
- ² Personnes reconnues comme réfugiés au titre de la Convention de 1951, du Protocole de 1967, de la Convention de l'OUA de 1969, en accord avec le statut du HCR, personnes ayant obtenu une forme de protection complémentaire et personnes ayant obtenu une protection temporaire. En l'absence de chiffres estimatifs fournis par les gouvernements, le HCR a estimé la population des réfugiés dans 24 pays industrialisés sur la base de la reconnaissance des réfugiés sur une période de dix ans.
- ³ Cette catégorie est de nature descriptive et inclut les groupes de personnes qui se trouvent en dehors de leur pays ou territoire d'origine et qui font face, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les réfugiés, mais pour qui le statut de réfugié n'a pas, pour des raisons d'ordre pratique ou autre, été établi.
- ⁴ Personnes dont les demandes d'asile ou de statut de réfugié sont en cours d'examen quel que soit le stade de la procédure.
- ⁵ Réfugiés qui sont retournés dans leur lieu d'origine au cours de l'année civile. Source: pays d'origine et pays d'asile.
- ⁶ Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à qui le HCR offre sa protection et/ou son assistance. Cette catégorie comprend aussi les personnes qui se trouvent dans une situation assimilable à celle des PID. Cette catégorie est de nature descriptive et inclut les groupes de personnes qui se trouvent à l'intérieur du pays dont elles ont la nationalité ou dans lequel elles ont leur résidence habituelle et qui font face, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les PID mais qui, pour des raisons d'ordre pratique ou autre, n'ont pu être signalées comme telles.
- ⁷ PID protégées/assistées par le HCR qui sont retournées dans leur lieu d'origine au cours de l'année civile.
- ⁸ Personnes qu'aucun pays ne considère comme ses ressortissants en vertu de sa législation. Voir le tableau 7 pour les notes de bas de page.
- ⁹ Personnes qui ne relèvent pas nécessairement directement des autres catégories mais à qui le HCR peut offrir des services de protection et/ou d'assistance. Ces services peuvent être motivés par des circonstances humanitaires ou d'autres circonstances particulières.
- ¹⁰ Selon le Gouvernement algérien, quelque 165 000 réfugiés sahraouis vivent dans des camps à Tindouf.
- ¹¹ Selon le Gouvernement arménien, quelque 81 300 anciens réfugiés naturalisés d'Azerbaïdjan résident en Arménie.
- ¹² Les chiffres concernant les réfugiés irakiens en Jordanie et en République arabe syrienne sont des estimations fournies par les gouvernements.
- ¹³ Selon le HCR et d'après les listes fournies par les communautés de réfugiées en Malaisie, on compte 45 900 demandeurs d'asile non enregistrés en Malaisie qui présentent le même profil que la population actuelle de réfugiés et de demandeurs d'asile et qui sont progressivement enregistrés et pour lesquels la procédure de détermination du statut de réfugié suit son cours.
- ¹⁴ Les chiffres du HCR pour le Pakistan comprennent les réfugiés afghans reconnus comme tels (2 000), les Afghans enregistrés dans des villages de réfugiés qui bénéficient de l'assistance du HCR (764 900) et les Afghans enregistrés vivant en dehors des villages de réfugiés dans une situation assimilable à celle des réfugiés (1 015 200). Toutes ces personnes ont reçu un certificat d'enregistrement du Gouvernement pakistanais. Suite à une opération d'enregistrement en 2007, les personnes vivant en dehors des villages de réfugiés relèvent à présent de la catégorie des « personnes vivant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ». Elles ne reçoivent pas d'assistance matérielle directe du HCR mais bénéficient de mesures de mobilisation et d'une aide à la réintégration.
- ¹⁵ Le chiffre des demandeurs d'asile (procédure en cours) correspond à 138 000 cas non réglés en première instance fin 2008 et 89 000 cas non réglés fin 2007 (on ne dispose pas de chiffres plus récents).
- ¹⁶ Le chiffre des PID fin 2008 représente les PID qui se trouvent encore dans des camps et des lieux de transit. Ces personnes continuent de relever de la compétence du HCR, de même que les 603 000 personnes déjà rentrées dans leurs villages.

Tableau 2
Dépenses du HCR en 2008 par bureau régional et type d'assistance

Bureau régional/pays/territoire	Type d'assistance					Appui		Total
	Assistance d'urgence	Soins et entretien	Rapatriement librement consenti	Installation sur place	Réinstallation	Appui aux programmes	Gestion et administration	
1. Afrique de l'Ouest								
Bénin	-	-	-	588,5	-	940,9	-	1 529,4
Côte d'Ivoire	-	2 794,1	770,7	2 777,8	-	2 033,2	-	8 375,9
Gambie	-	-	-	16,4	-	59,0	-	75,5
Ghana	-	984,1	852,3	3 683,3	12,3	925,8	-	6 457,7
Guinée	-	1 933,4	17,4	3 492,4	-	2 426,3	-	7 869,5
Libéria	-	1 313,1	6 142,2	15 125,6	-	3 974,5	-	26 555,4
Mali	-	-	-	55,3	-	20,9	-	76,3
Nigéria	-	-	297,0	1 449,2	-	1 483,3	-	3 229,5
Sénégal	-	-	1 810,3	1 169,3	605,6	4 613,2	-	8 198,4
Sierra Leone	-	979,8	790,2	3 228,4	4,5	1 617,4	-	6 620,2
Togo	-	-	-	343,4	-	35,9	-	379,3
Activités régionales	-	192,7	1 127,2	3 794,3	59,7	-	-	5 174,0
Total partiel (1)	-	8 197,2	11 807,3	35 723,9	682,2	18 130,5	-	74 541,2
2. Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique								
Djibouti	960,5	2 367,8	-	-	46,2	1 071,2	-	4 445,8
Érythrée	-	3 459,6	224,5	-	-	811,5	-	4 495,6
Éthiopie	6 356,4	21 264,9	3 678,8	1 878,3	808,7	3 302,6	-	37 289,6
Kenya (y compris dispositif d'appui régional)	9 402,2	43 920,1	2 193,6	81,4	946,5	9 572,9	-	66 116,7
Ouganda	1 524,6	1 265,9	4 362,1	26 095,2	74,8	3 507,3	-	36 829,9
Somalie	-	1 015,7	4 610,9	12 619,5	9,0	1 989,8	-	20 244,9
Soudan	2 032,7	4 508,6	63 904,9	12 943,4	150,0	6 456,9	-	89 996,4
Activités régionales	-	345,1	-	-	-	-	-	345,1
Total partiel (2)	20 276,4	78 147,7	78 974,8	53 617,8	2 035,2	26 712,1	-	259 764,0
3. Afrique centrale et région des Grands Lacs								
Burundi	-	2 966,2	27 766,8	-	46,4	3 967,1	-	34 746,6
Cameroun	3 343,6	3 976,1	-	1 858,6	364,4	1 130,1	-	10 672,7
Congo (République du)	-	1 833,7	822,5	1 802,8	27,5	1 527,5	-	6 014,0
Gabon	-	-	-	1 183,2	187,8	862,0	-	2 233,0
République centrafricaine	739,5	2 092,5	148,8	424,2	-	1 161,2	-	4 566,2
République démocratique du Congo	-	25 232,6	26 776,7	1 889,3	-	8 474,5	-	62 373,0
République-Unie de Tanzanie	-	18 233,7	14 116,6	6 241,8	390,4	2 944,5	-	41 927,0
Rwanda	-	7 171,9	389,0	-	60,4	1 157,4	-	8 778,7
Tchad	-	74 436,5	-	10 272,2	70,5	8 434,8	-	93 213,9

Bureau régional/pays/territoire	Type d'assistance					Appui		Total
	Assistance d'urgence	Soins et entretien	Rapatriement librement consenti	Installation sur place	Réinstallation	Appui aux programmes	Gestion et administration	
Activités régionales	-	8 846,4	79,9	-	28,0	-	-	8 954,3
Total partiel (3)	4 083,1	144 789,5	70 100,2	23 672,0	1 175,4	29 659,1	-	273 479,5
4. Afrique australe								
Afrique du Sud	3 154,5	-	121,1	2 795,4	295,1	3 671,7	-	10 037,8
Angola	-	-	757,3	2 058,3	-	1 754,5	-	4 570,2
Botswana	566,9	1 677,6	-	-	-	582,2	-	2 826,6
Malawi	-	1 515,8	-	125,4	4,0	596,1	-	2 241,2
Mozambique	461,3	89,5	-	2 241,4	-	618,9	-	3 411,1
Namibie	-	1 898,4	-	-	-	617,3	-	2 515,7
Zambie	494,5	4 195,2	1 038,1	3 596,6	72,6	2 118,5	-	11 515,4
Zimbabwe	242,8	33,5	-	1 929,9	-	498,1	-	2 704,2
Activités régionales	558,2	936,2	669,2	15,5	226,6	-	-	2 405,7
Total partiel (4)	5 478,2	10 346,1	2 585,8	12 762,5	598,3	10 457,3	-	42 228,1
Total Afrique (1 à 4)	29 837,7	241 480,6	163 468,1	125 776,3	4 491,0	84 959,1	-	650 012,8
5. Moyen-Orient et Afrique du Nord								
Algérie	-	7 315,0	-	-	-	870,9	-	8 185,9
Arabie saoudite	394,2	738,0	-	-	-	2 023,1	-	3 155,2
Égypte	1 752,3	132,1	202,5	3 401,4	11,9	1 494,9	-	6 995,2
Émirats arabes unis	-	36,4	-	-	-	2 096,9	-	2 133,2
Iraq	46 317,7	-	165,6	-	-	4 224,1	-	50 707,4
Israël	-	1 229,3	-	-	-	523,9	-	1 753,2
Jamahiriya arabe libyenne	-	1 265,7	174,0	-	-	448,6	-	1 888,3
Jordanie	42 585,8	659,2	-	-	205,6	2 105,9	-	45 556,5
Liban	5 881,7	1 121,5	-	-	543,2	1 259,7	-	8 806,1
Maroc	-	1 201,7	-	-	4,5	413,9	-	1 620,2
Mauritanie	-	743,5	4 506,2	-	-	507,7	-	5 757,4
République arabe syrienne	103 720,3	958,3	-	-	18,4	3 425,6	-	108 122,6
Sahara occidental	-	1 833,4	-	-	-	958,4	-	2 791,8
Tunisie	-	442,6	-	-	-	196,7	-	639,3
Yémen	2 868,6	9 649,6	251,9	1 183,6	78,7	1 638,4	-	15 670,8
Activités régionales	3 519,2	1 374,2	-	-	-	-	-	4 893,4
Total partiel (5)	207 039,8	28 700,5	5 300,3	4 585,0	862,3	22 188,6	-	268 676,6
6. Asie et Pacifique								
Afghanistan	-	58,9	66 598,6	-	-	7 856,9	-	74 514,4
Australie et Nouvelle-Zélande	-	475,4	-	-	-	617,9	-	1 093,4
Bangladesh	-	6 351,9	-	-	7,9	502,9	-	6 862,8
Cambodge	-	935,3	-	-	-	287,1	-	1 222,4

Bureau régional/pays/territoire	Type d'assistance					Appui		Total
	Assistance d'urgence	Soins et entretien	Rapatriement librement consenti	Installation sur place	Réinstallation	Appui aux programmes	Gestion et administration	
Chine	3 366,0	3 361,7	-	-	-	1 043,6	-	7 771,3
Inde	-	2 998,1	24,2	-	91,5	1 090,2	-	4 204,1
Indonésie	-	1 545,0	-	155,5	-	778,4	-	2 479,0
Iran (République islamique d')	705,5	2 281,6	3 463,4	6 372,1	-	2 740,7	-	15 563,2
Japon	-	821,2	-	-	-	2 074,1	-	2 895,3
Kazakhstan	-	839,1	-	-	-	1 191,4	-	2 030,4
Kirghizistan	-	973,5	-	272,8	-	469,3	-	1 715,6
Malaisie	-	2 986,3	-	-	363,0	2 303,0	-	5 652,3
Mongolie	-	148,4	-	-	-	20,6	-	168,9
Myanmar	6 643,7	86,6	5 468,8	-	-	1 542,8	-	13 741,9
Népal	-	8 030,0	-	-	1 328,8	1 599,5	-	10 958,2
Ouzbékistan	-	135,8	-	-	-	-	-	135,8
Pakistan	9 898,1	14 149,5	1 866,7	-	41,4	4 700,4	-	30 656,1
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	-	-	554,1	-	359,2	-	913,3
Philippines	-	-	-	174,1	-	38,4	-	212,5
République de Corée	-	330,8	-	-	-	418,0	-	748,7
Sri Lanka	2 035,5	756,6	-	14 427,7	-	2 903,9	-	20 123,7
Tadjikistan	-	491,3	-	-	-	413,5	-	904,8
Thaïlande	-	11 121,8	-	-	194,4	2 615,2	-	13 931,4
Timor-Leste	-	46,2	-	100,6	-	67,4	-	214,1
Turkménistan	-	89,2	-	379,5	-	430,3	-	899,1
Viet Nam	-	-	-	721,8	-	133,2	-	855,0
Activités régionales	-	5,0	1 336,6	38,8	-	-	-	1 380,4
Total partiel (6)	22 648,8	59 019,0	78 758,3	23 197,0	2 027,0	36 197,9	-	221 848,0
7. Europe								
Albanie	-	364,9	-	-	-	363,4	-	728,3
Allemagne	-	-	-	1 152,3	-	1 314,8	-	2 467,1
Arménie	938,9	43,9	-	1 007,4	-	565,6	-	2 555,8
Autriche	-	-	-	679,3	-	305,0	-	984,4
Azerbaïdjan	-	2 641,3	-	246,6	-	885,4	-	3 773,3
Bélarus	-	-	-	914,7	-	418,1	-	1 332,9
Belgique	-	-	-	1 090,7	-	2 714,9	-	3 805,6
Bosnie-Herzégovine	-	4 723,8	-	-	-	1 406,1	-	6 129,9
Bulgarie	-	-	-	479,9	-	413,2	-	893,1
Chypre	-	-	-	384,7	-	477,0	-	861,7
Croatie	-	-	2 780,2	309,4	-	423,7	-	3 513,3
Espagne	-	-	-	385,7	-	970,0	-	1 355,7

Bureau régional/pays/territoire	Type d'assistance					Appui		Total
	Assistance d'urgence	Soins et entretien	Rapatriement librement consenti	Installation sur place	Réinstallation	Appui aux programmes	Gestion et administration	
Ex-République yougoslave de Macédoine	-	2 228,5	-	79,1	-	756,7	-	3 064,3
Fédération de Russie	315,0	69,2	-	11 480,7	-	1 845,5	-	13 710,4
France	-	-	-	1 326,1	-	1 478,7	-	2 804,8
Géorgie	14 659,0	832,6	-	4 538,3	-	1 676,2	-	21 706,1
Grèce	-	-	-	774,8	-	381,1	-	1 155,9
Hongrie	-	-	-	1 024,0	-	1 580,9	-	2 605,0
Irlande	-	-	-	242,8	-	481,3	-	724,0
Italie	-	-	-	2 455,6	-	1 459,2	-	3 914,9
Malte	-	70,3	-	41,8	-	-	-	112,0
Monténégro	-	1 805,1	-	-	-	837,3	-	2 642,5
Pologne	-	-	-	461,2	-	411,4	-	872,7
Portugal	-	-	-	86,0	-	-	-	86,0
République de Moldova	-	-	-	386,1	-	317,3	-	703,3
République tchèque	-	-	-	235,5	-	191,6	-	427,1
Roumanie	-	-	-	410,5	-	543,5	-	954,0
Royaume-Uni	-	-	-	746,9	-	995,0	-	1 741,9
Serbie	-	5 048,5	1 219,7	12 793,3	-	4 331,8	-	23 393,3
Slovaquie	-	-	-	365,3	-	78,0	-	443,3
Slovénie	-	-	-	97,9	-	-	-	97,9
Suède	-	-	-	670,6	-	959,2	-	1 629,8
Suisse	-	-	-	238,8	-	436,4	-	675,2
Turquie	1 989,3	98,5	-	3 301,3	-	2 990,9	-	8 380,0
Ukraine	-	-	-	1 771,9	-	1 165,9	-	2 937,8
Activités régionales	-	-	-	1 206,6	-	-	-	1 206,6
Total partiel (7)	17 902,2	17 926,5	3 999,9	51 385,9	-	33 175,2	-	124 389,6
8. Amériques								
Bureau régional en Argentine	623,4	-	-	1 479,6	870,4	1 028,2	-	4 001,6
Brésil	999,7	13,3	-	1 161,6	757,6	853,4	-	3 785,5
Canada	-	-	-	718,9	-	864,8	-	1 583,7
Colombie	-	-	-	14 630,3	-	2 326,3	-	16 956,6
Costa Rica	-	23,7	-	1 948,0	131,4	1 045,4	-	3 148,5
Cuba	-	263,1	14,6	-	-	-	-	277,8
Équateur	-	55,0	-	5 703,4	-	1 494,0	-	7 252,4
États-Unis d'Amérique	-	-	-	2 024,0	-	1 399,9	-	3 423,9
Bureau régional au Mexique	-	-	-	1 370,1	-	861,1	-	2 231,2
Panama	-	86,1	-	645,5	-	501,5	-	1 233,1
Bureau régional au Venezuela	-	75,4	-	2 419,7	-	1 080,3	-	3 575,3

Bureau régional/pays/territoire	Type d'assistance					Appui		Total
	Assistance d'urgence	Soins et entretien	Rapatriement librement consenti	Installation sur place	Réinstallation	Appui aux programmes	Gestion et administration	
Total partiel (8)	1 623,1	516,6	14,6	32 101,0	1 759,4	11 454,9	-	47 469,6
9. Programmes mondiaux	7 288,0	13 416,9	72,0	21 644,0	4 253,1	62 256,8	-	108 930,7
Total partiel (1 à 9)	286 339,5	361 060,1	251 613,2	258 689,3	13 392,8	250 232,4	-	1 421 327,2
10. Siège								
Appui aux programmes						68 271,8		68 271,8
Gestion et administration								
Fonds alimenté par le budget annuel							62 961,1	62 961,1
Fonds alimenté par le budget ordinaire							33 853,6	33 853,6
Total partiel (10)						68 271,8	96 814,7	165 086,5
11. Administrateurs auxiliaires							11 059,5	11 059,5
Total HCR (1 à 11)	286 339,5	361 060,1	251 613,2	258 689,3	13 392,8	318 504,2	107 874,2	1 597 473,3

09-56815 (F) 231009 231009



Merci de recycler